

Master à finalité professionnelle Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention Productions et Médiations de l'œuvre Spécialité Métiers de la documentation et des bibliothèques

RNCP19008 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	325, 320, 123
Code(s) ROME	E1101, E1106, G1202, K1601
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2016

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université Stendhal Grenoble III

Université Grenoble II

<http://www.upmf-grenoble.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme peut réaliser les activités suivantes :

- -Gérer des fonds et de collections ;
- Définir une politique documentaire et des acquisitions ;
- Assurer la gestion du prêt ;
- Développer des services d'information ;
- Classer et archiver des documents ;
- Constituer et organiser la mémoire d'entreprise ;-Définir des référentiels ;
- Maîtriser l'ingénierie des systèmes d'informations,
- Assurer la numérisation et la conservation patrimoniale
- Assurer le management de l'information et la veille

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du diplôme sait mener une recherche d'information :

- -il maîtrise les outils et les méthodes, est capable d'utiliser les sources / ressources à sa disposition et de sélectionner les informations pertinentes.
- -il sait traiter l'information : il maîtrise les techniques et les normes de traitement, les langages et les outils informatiques ;
- -il sait élaborer des produits documentaires. documentaires.
- -il sait gérer un service de documentation : il connaît les méthodes de classification, maîtrise les logiciels documentaires et sait rédiger un cahier des charges.

- -il est capable d'identifier les besoins des usagers et de produire des supports pédagogiques.
- -il connaît la législation en matière documentaire

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du diplôme peut évoluer dans le secteur privé ou public, dans tous les secteurs de l'économie et de la production au sein de services de documentation, des bibliothèques, de veille, iconographiques, services de communication voire services marketing.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le détenteur de ce diplôme peut accéder aux types d'emplois suivants :

- -DIRECTEUR/DIRECTRICE D'INFORMATION
- -CHARGE/CHARGÉE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
- -COURTIER/COURTIÈRE EN INFORMATION
- -GESTIONNAIRE EN DOCUMENTATION-
- -RESPONSABLE DU SERVICE DOCUMENTATION
- -BIBLIOTHECAIRE DOCUMENTALISTE
- -BIBLIOTHECAIRE TECHNIQUE
- -MÉDIATEUR/MÉDIATRICE DU LIVRE
- -WEBMESTRE (ANIMATION D'UN SITE WEB)
- -ANIMATION DE COMMUNAUTÉ

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 170 €
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation · tension 1/5 (Très faible) U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	72 034
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	59 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

50 % Professionnels / 50 % Enseignants

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Jury: 50 % Professionnels / 50 % Enseignants

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Selon réglementation en vigueur

Jury: 50 % Professionnels / 50 % Enseignants

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2016

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19008/>